

Groupe Les Républicains – Val-de-Marne Autrement

M. Christian FAVIER

Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Sénateur du Val-de-Marne
Hôtel du Département
21/29, avenue du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL

Créteil, le 9 janvier 2016

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous faire part de notre vive préoccupation concernant l'avenir des Services d'Aide à Domicile (SAAD) tarifés par le Conseil Départemental et habilités à intervenir auprès des publics les plus fragiles, bénéficiaires de l'aide sociale.

Les échanges que nous avons eus avec les président(e)s d'association de ce secteur d'activité nous indiquent que leur modèle économique est aujourd'hui fragilisé **au point de menacer un certain nombre d'emplois mais également la qualité du service public en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.**

Lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 17 octobre 2016, l'assemblée a fixé à 0% l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et des établissements médico-sociaux pour l'année 2017. Cette délibération, qui n'avait pas été présentée devant l'assemblée départementale depuis au moins quatre ans alors que l'article L.313-8 du Code de l'action sociale et des familles impose aux départements de l'adopter lors du vote du budget, n'a pas fait l'objet de débat en séance.

L'Exécutif départemental avait en effet pris le soin de préciser le sens qu'il donnerait à la mise en œuvre de cette décision en précisant que : « *la fixation d'un taux d'évolution moyen à 0% signifie que certains tarifs seront augmentés au vu des vulnérabilités budgétaires ou des projets, et que d'autres seront abaissés en compensation* ». **Or, la réalité aujourd'hui est que l'Exécutif départemental a décidé d'abaisser le tarif pour la grande majorité des associations concernées alors que l'équilibre de leur budget est à ce jour plus que fragile.**

La méthode utilisée est par ailleurs critiquable, dans la mesure où le passage de 21,60 €/h (voire davantage pour certaines structures) à 20,10 €/h à compter du 1^{er} janvier 2017 a été décidé à marche forcée. Certaines associations ont été en particulier très étonnées de constater que les arrêtés du Président du Conseil Départemental fixant ce nouveau tarif ont été pris alors que la procédure contradictoire n'était pas encore achevée. Cette baisse soudaine des ressources, **qui peut atteindre 60 000 €, 80 000 € et même plus selon les cas**, est d'autant plus incompréhensible que ces associations ont dû consentir ces dernières années, à la demande du Conseil Départemental, à d'importants efforts de professionnalisation de leurs équipes et d'amélioration de la démarche qualité.

Par conséquent, les associations déplorent vivement le désengagement financier brutal du Conseil Départemental du Val-de-Marne d'environ 855 000 € dans le domaine des solidarités qui est pourtant le cœur de son action.

De surcroît, nous avons appris que le Département incitait ces associations à facturer le différentiel aux usagers, y compris aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). **Or, cette pratique serait contraire à l'esprit de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement de décembre 2015 car elle augmenterait le reste à charge des personnes âgées bénéficiaires de cette allocation alors même que des mesures fiscales et réglementaires visant justement à revaloriser l'APA et à diminuer la participation du bénéficiaire ont été prises au niveau national.**

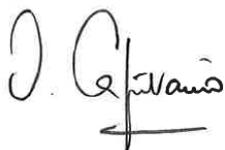
Cette décision ne nous paraît pas équitable et pourrait compromettre les chances de notre Département de pouvoir bénéficier du fonds d'appui aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile doté de 50 millions d'euros prévu dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2017.

Dans le contexte budgétaire dégradé de notre Département, notre groupe a parfaitement conscience de la nécessité de procéder à des mesures d'économie. Nous avons d'ailleurs fait des propositions très précises en ce sens depuis plusieurs années lors des différents examens budgétaires. **Mais réduire dans la précipitation le soutien aux services d'aide à domicile ne nous paraît pas être une mesure pertinente et juste, car elle va pénaliser directement et concrètement la vie quotidienne des Val-de-Marnais.e.s les plus fragiles et les plus démunis.e.s.**

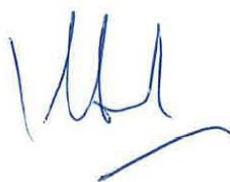
C'est pourquoi notre groupe demande à l'Exécutif départemental de revoir sa position sur ce sujet afin de prendre en considération la très vive inquiétude et les arguments des SAAD tarifés, qui agissent au quotidien en faveur des plus vulnérables.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

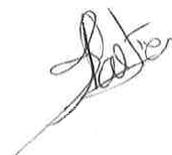
Les Conseillers Départementaux
« Les Républicains – Val-de-Marne Autrement »



Olivier CAPITANIO
Président du groupe



Jean-Daniel AMSLER



Karine BASTIER



Paul BAZIN



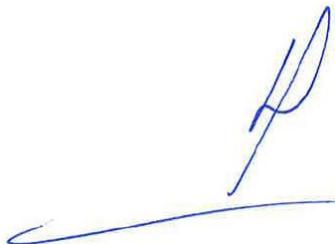
Laurence COULON



Richard DELL'AGNOLA



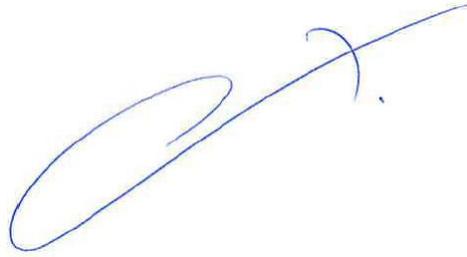
Chantal DURAND



Hervé GICQUEL



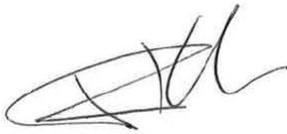
Emmanuel GILLES de la LONDE



Pierre-Jean GRAVELLE



Fernand BERSON



Patricia KORCHEF-LAMBERT



Françoise LECOUFLE



Jean-François LE HELLOCO



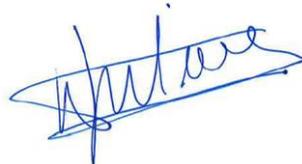
Déborah MÜNZER



Marie-France PARRAIN



Marie-Christine SÉGUI



Julien WEIL



Metin YAVUZ